



URGENT SVP bailleur demande frais abusifs !!!!

Par **mobilome**, le **28/02/2017** à **14:51**

Bonjour, rn
Je suis étudiante, locataire d'un petit 19 m carrés dans une résidence étudiante, je rencontre des difficultés avec le bailleur concernant des frais de réparation de la porte de mon placard. Lors de l'état des lieux d'entrée déjà j'avais remarqué que la porte bloquait un peu mais je n'ai pas jugé nécessaire de le mentionner à l'écrit. rn
Il ya quelques mois la porte a définitivement bloqué, et j'ai donc demandé à l'intendant de ma résidence d'en informer le technicien, qui est passé la "rafistoler" et qui m'a assuré qu'elle avait bloqué car elle avait déjà été rafistolée, auparavant, et que plusieurs trous de vis qui ne sont pas censés y être en attestent. rn
J'ai signé une fiche d'intervention par la suite, ou il est mentionné que je m'engage à payer si des réparations sont faites. l'intendant m'affirme qu'il n'y aura pas de frais puisque je n'ai pas causé le dégât, et trois mois plus tard je reçois ma quittance avec 70 euros de frais de réparations. rn
Je vais donc revoir l'intendant qui nie, et hausse le ton en me disant à plusieurs reprises que c'est la loi, et que ce n'est pas de son ressort. rn
Qu'en pensez vous, que devrais-je faire? rn
Je remercie vivement toute personne qui apportera une réponse

Par **morobar**, le **28/02/2017** à **16:08**

Bonjour, rn
Payer pour les trous qu'apparemment vous avez percés puisque non notés dans l'état des lieux. rn
Il aurait été plus sage de demander à un copain bricoleur un examen, il aurait réaligné les charnières et c'est tout. s